



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°45

Publié le 14 mars 2023



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....	3
- Arrêté en date du 13 mars 2023 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de gestion budgétaire, ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur.....	3
PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD.....	8
- Arrêté n°1/13/03/2023 en date du 13 mars 2023 portant réglementation de la circulation routière.....	8

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Arrêté en date du 13 mars 2023 portant subdélégation de signature accordée par M. Jérôme COLLAS en matière de gestion budgétaire, ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur

Article 1^{er} :

Les délégations de signature conférées par l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

Article 1-1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme COLLAS, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) du Pas-de-Calais, à Madame Anne-Sophie MARGOLLÉ, Adjointe et à Monsieur Stéphane LACROIX, Adjoint, Responsable du SIDSIC pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés.

Article 1-2 : à Mme Delphine BONNEL, Responsable du Service Gestion Budgétaire, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, dans la limite de 10 000 €.

Article 1-3 : aux délégataires suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat et les bons de commandes Chorus
- les demandes pour engagement de subvention : acomptes et soldes de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés

Programme	Service	DELEGATAIRE		Seuils en TTC
		NOM	FONCTION	
348-349-354-362-363-723	Service Gestion budgétaire	Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	10 000 €
		Évelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	10 000 €
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	10 000 €
113-134-135-163-181-205-206-207-348-349-354-362-363-723		Delphine CHEVALIER	Responsable du Service Logistique et bâtimentaire	10 000 €
		Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtimentaire – Responsable du pôle entretien bâtimentaire	10 000 €
113-134-135-163-181-205-206-207-349-354	Service Logistique et bâtimentaire	Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique	10 000 €
		Jérôme BOURGIN	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique	5 000 €
348-349-354-362-363-723		René CRIVIER	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire	5 000 €
		Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire	5 000 €
		Fabrice NOURTIER	Agent du pôle bâtimentaire	2 000 €
124-134-176-206-215-216-217 -354	Service qualité de vie au travail	Dominique LECOURT	Responsable du Service qualité de vie au travail	10 000 €
		Agnès GRARD	Adjointe au responsable du Service qualité de vie au travail	10 000 €
		Gilles DOUROLANS	Responsable du pôle hygiène et sécurité	5 000 €
349-354-363	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	Stéphane LACROIX	Responsable du SIDSIC	10 000 €
		Pascal HEKLINGER	Adjoint au responsable du SIDSIC	10 000 €

Article 1-4 : aux agents désignés ci-après à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses :

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bons de livraison certifiés)
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

BOP	Service	Agents	Fonctions
348-349-354-362-363-723	Service budgétaire gestion	Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Évelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Françoise LASCHAMPS	Responsable du pôle marchés publics
		Christelle POTDEVIN	Agent du pôle marchés publics
		Anne-Sophie DELEFORGE	Agent du pôle marchés publics
113-134-135-163-181-205-206-207-348-349-354-362-363-723	Service logistique et bâtimentaire	Delphine CHEVALIER	Responsable du Service logistique et bâtimentaire
		Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtimentaire – Responsable du pôle entretien bâtimentaire
		Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique
		Jérôme BOURGIN	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique
		Philippe CHANTRY	Gestionnaire des archives de la DDTM
		Pierre DUMARQUE	Chargé de gestion administrative et logistique
		Marianne CANDELIER	Chargée de gestion administrative et logistique
		Emmanuelle DUPROS	Chargée de gestion administrative et logistique
		Robert GUSTIAUX	Gestionnaire reprographie
		Hervé GUIDET	Gestionnaire de pool
		Annie LENGLOS	Agente polyvalente au SGC
		Christine MER	Agente polyvalente au SGC
348-349- 354 - 362-363-723		Andrée JACOB	Agente polyvalente au SGC
		Tony DUMONT	Agent polyvalent au SGC
		René CRIVIER	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire
		Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire
		Fabrice NOURTIER	Agent de maintenance
		Manuel TREHOUX	Agent de maintenance
124-134-176-206-215-216-217-354	Service qualité de vie au travail	Eddie HERBEZ	Agent de maintenance
		Antoine CAILLERETZ	Agent de maintenance
		Dominique LECOURT	Responsable du service qualité de vie au travail
		Agnès GRARD	Adjointe au responsable du service qualité de vie au travail – Responsable du pôle médico social
		Gilles DOUROLANS	Responsable du pôle hygiène et sécurité
		Stéphanie PRUVOST (à compter du 1/04/2023)	Adjointe à la responsable du pôle médico social
		Brigitte DUSSART	Agente au pôle médico social
		Mickaël DAMET	Agent au pôle médico social
		Laetitia ROTTIERS	Agente au pôle médico social
		Karine JANKOWSKI	Agente au pôle médico social
		Ludovic THUILLIEZ	Agent au pôle hygiène et sécurité
		Aurélie CODVELLE	Agente au pôle hygiène et sécurité
Sonia POMMART	Agente au pôle hygiène et sécurité		
354	Sous Préfecture de Béthune	Anthony POULARD	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Boulogne	Fabienne LEPRETRE	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Calais	Catherine FOURMENTIN	Gestionnaire budgétaire
		Linda LEGRAND	Gestionnaire budgétaire

	Sous-Préfecture de Lens	Jessica HOSTENS	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Montreuil	Caroline PINGUET	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Saint-Omer	Marie-Françoise HUMETZ	Gestionnaire budgétaire
		Julie ROGGEMAN	Gestionnaire budgétaire
349-354-363	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	Sylvie DELVALLEZ	Gestionnaire budgétaire
354	Service du Cabinet du Préfet	Murielle DEKESTER	Gestionnaire budgétaire
		José BRIET	Chef du garage préfecture

Article 1-5 : Aux personnes suivantes pour valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

135-205-207-216-232-354	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire	
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire	Pour les états de frais jusqu'à 100 €
		Juliette RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire	
		Coralie GOBERT	Gestionnaire budgétaire	

Aux personnes suivantes, sous l'application Chorus-DT :

- pour valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations (service gestionnaire) (SG)

BOP	Service	Agents	Fonctions
135-205-207-216-354	Service gestion budgétaire	Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Juliette RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire
		Coralie GOBERT	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire

- pour exercer le rôle de FC (« Facturation centralisée »)

BOP	Service	Agents	Fonctions
135-205-207-216-354	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire

Article 1-6 : Pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État :

- à Mme Christelle CUVELLIEZ, Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »
- à Mme Évelyne WALLET, Adjointe à la Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »
- à Mme Séverine THELLIER, Adjointe à la Responsable du Pôle « Suivi et Exécution Budgétaire »

Article 1-7 : aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer.

Programme	Service	Déléataire	Fonctions	
348-349-354-362-363-723	Service gestion budgétaire	Delphine BONNEL	Responsable du Service gestion budgétaire	
		Christelle CUVELLIEZ	Responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Évelyne WALLET	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Séverine THELLIER	Adjointe à la responsable du pôle suivi et exécution budgétaire	
		Audrey LEROY	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Lidia RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Coralie GOBERT	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Stéphane MUSSO	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Juliette RIZZUTI	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Cathy LARIVIERE	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Marion CUVILLIER	Gestionnaire budgétaire au pôle suivi et exécution budgétaire	
		Françoise LASCHAMPS	Responsable du pôle marchés publics	
		Christelle POTDEVIN	Agent du pôle marchés publics	
		Anne-Sophie DELEFORGE	Agent du pôle marchés publics	
348-349-354-362-363-723	Service Logistique et Bâtimentaire	Xavier BODU	Adjoint à la responsable du Service logistique et bâtimentaire – responsable du pôle entretien bâtimentaire	
349-354-363		Virginie CREMETZ	Agente polyvalente – pôle soutien et logistique	
		Manuel DUMONT	Responsable du pôle soutien et logistique	
		Jérôme BOURGIN	Adjoint au responsable du pôle soutien et logistique	
		Emmanuelle DUPROS	Chargée de gestion administrative et logistique	
348-349-354-362-363-723		Marianne CANDELIER	Chargée de gestion administrative et logistique	
		Marc ANDRE	Adjoint au responsable du pôle entretien bâtimentaire	
		Fabrice NOURTIER	Agent de maintenance	
124-134-176-206-215-216-217-354		Service qualité de vie au travail	Dominique LECOURT	Responsable du service qualité de vie au travail
			Agnès GRARD	Adjointe au responsable du service qualité de vie au travail et responsable du pôle médico social
	Gilles DOUYLENS		Responsable du pôle hygiène et sécurité	
	Aurélien CODVELLE		Agente pôle hygiène et sécurité	
	Ludovic THUILLIEZ		Agent pôle hygiène et sécurité	
	Sonia POMMART		Agente pôle hygiène et sécurité	
	Stéphanie PRUVOST (à compter du 1/04/2023)		Adjointe à la responsable du pôle médico social	
	Brigitte DUSSART		Agente pôle médico social	
	Mickaël DAMET		Agent pôle médico social	
	Laetitia ROTTIERS		Agente pôle médico social	
	Karine JANKOWSKI		Agente pôle médico social	
354	Sous Préfecture de Béthune	Anthony POULARD	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Boulogne	Fabienne LEPRETRE	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Calais	Catherine FOURMENTIN	Gestionnaire budgétaire	
	Sous Préfecture de Lens	Linda LEGRAND	Gestionnaire budgétaire	
		Jessica HOSTENS	Gestionnaire budgétaire	

	Sous Préfecture de Montreuil	Caroline PINGUET	Gestionnaire budgétaire
	Sous Préfecture de Saint-Omer	Marie-Françoise HUMETZ	Gestionnaire budgétaire
		Julie ROGGEMAN	Gestionnaire budgétaire
354	Service du Cabinet du Préfet	Murielle DEKESTER	Gestionnaire budgétaire
349-354-363	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	Sylvie DELVALLEZ	Gestionnaire budgétaire

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Delphine BONNEL, Responsable du Service Gestion Budgétaire à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et au fonctionnement du Service Gestion Budgétaire.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture. Elle peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication (www.telerecours.fr).

Fait à Arras le 13 mars 2023
Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais
Signé Jérôme COLLAS

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

- Arrêté n°1/13/03/2023 en date du 13 mars 2023 portant réglementation de la circulation routière



**Préfecture de la zone de défense
et de sécurité Nord**

**Arrêté n° 1/13/03/2023
portant réglementation de la circulation routière**

**Le Préfet de zone de défense et de sécurité Nord
Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord**

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du Président de la République du 30 juin 2021, portant nomination de Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région des Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de monsieur Louis-Xavier THIRODE en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région des Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2018 relatif à la gestion des événements zonaux de circulation routière en zone de défense et de sécurité Nord ;

Considérant le contexte de grève nationale, les prévisions de forte densité de trafic à l'approche des plateformes transmanche du Calais, les perturbations qui peuvent en découler, notamment les difficultés d'accès vers le port de Calais et le tunnel sous-la-Manche (Getlink) depuis les autoroutes A16 et A26, et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public ;

Sur proposition de M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Un dispositif de stockage des véhicules affectés au transport de marchandises, dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes, est mis en place sur ordre sur une voie de circulation et activé en tant que de besoin :

- dans le département du Nord :
 - sur l'autoroute A16 dans le sens Belgique vers Paris :
 - entre les PR 136+100 et PR 126+100, sur voie de gauche (ZS - A16 - Belgique/Paris - 59 GHYVELDE) ;
- dans le département du Pas-de-Calais :
 - sur l'autoroute A16 dans le sens Belgique vers Paris :
 - entre les PR 104+500 et PR 98, sur voie de gauche (ZS - A16 - Belgique/Paris - 62 ST-FOLQUIN) ;
 - sur l'autoroute A26 dans le sens Reims vers Calais :
 - entre les PR 32+700 et PR 26+700, sur voie de gauche (ZS - A16 - Reims/Calais - 62 SETQUES zone 1) ;
 - entre les PR 26+700 et PR 18, sur voie de gauche (ZS - A16 - Reims/Calais - 62 SETQUES zone 2) ;

Article 2

Sur les portions d'axes routiers mentionnés à l'article 1^{er} :

- les manœuvres de dépassement sont interdites ;
- la vitesse des véhicules est limitée à 70 km/h au droit des zones de stockage des poids lourds.

Article 3

Les véhicules concernés par les dispositions de l'article 1^{er} peuvent être interceptés, stockés par les forces de sécurité, ou faire l'objet d'une mesure de retournement, dans les conditions prévues par le plan de gestion des événements zonaux de circulation routière en zone de défense et de sécurité Nord.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas :

- aux véhicules et engins de secours et d'intervention ;
- aux véhicules habilités des services publics ;
- aux véhicules des gestionnaires du réseau routier ;
- aux véhicules des entreprises travaillant pour le compte des gestionnaires du réseau routier ;
- aux véhicules de dépannage et de remorquage agréés sur le réseau routier ;
- aux convois de poids lourds escortés par les forces de l'ordre ;
- aux véhicules affectés au transport de marchandises dangereuses ;
- aux véhicules de transport de voyageurs et d'animaux vivants.

Article 5

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet à compter du 14 mars 2023 à 14 heures et seront levées sur décision de l'autorité préfectorale.

Article 6

Les préfets des départements du Nord et du Pas-de-Calais, les colonels commandant les groupements de gendarmerie départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, le directeur zonal des CRS, les directeurs de la DIR Nord et de SANEF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacun des départements concernés et copie en sera adressée aux services mentionnés à l'article 6.

Fait à Lille, le 13 mars 2023

Pour le préfet de zone et par délégation,
le préfet délégué pour la défense et la sécurité



Louis-Xavier THIRODE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.